

RETOUR CRH 2023 : CHHHT !!! CONFIDENTIEL JUSQU'EN 2028

La direction a adressé aux élu-e-s du CSE la synthèse des CRH de janvier 2023 avec en page de garde « Informations confidentielles jusqu'à mars 2028 » !!!

Pourtant au regard du contenu de cette synthèse, on ne voit absolument pas à la CGT, quelles informations pourraient mettre en péril la société en cas de divulgation que ce soit en interne ou à l'extérieur de l'entreprise !?

Au contraire, toujours la même rengaine nous est servie, même les années où l'inflation des biens de premières nécessités est au plus haut et baisse significativement le pouvoir d'achat des salarié-e-s. Chaque année des milliers de salarié-e-s de SSG n'ont aucune augmentation et la direction a mis en place un système de suivi avec les NA (les Non-Augmenté-e-s suivi d'un chiffre pour les années) !!!



3170 salarié-e-s non augmenté-e-s sur SSG, soit 27 % des effectifs **POUR LA CGT : AUGMENTER LES SALAIRES PAS L'ÂGE DE LA RETRAITE**

La CGT a fait une déclaration en CSE SSG, Alors que l'inflation atteint des records, gouvernement et patronat gèlent pourtant les salaires et excluent les salarié-e-s des augmentations générales en les renvoyant à des primes ponctuelles où pour Sopra Steria à un intéressement à minima au regard du résultat de la France et sans sur- intéressement ; la direction se justifiant en jugeant la prime d'intéressement déjà bien largement suffisante ! en quoi cette prime d'intéressement est suffisante alors qu'en 2022, en France, les salaires des cadres et professions intermédiaires ont baissé de 3,6 % en euros constants ! Pour garantir la juste rémunération du travail des salarié-e-s et de leurs qualifications, à l'heure où le versement de dividende du groupe Sopra Steria est encore en net augmentation avec 87 millions d'euros versés cette année !!

la CGT demande des augmentations générales pour toutes et tous dans l'entreprise et indexées sur l'inflation.

REJOIGNEZ LA CGT – ENSEMBLE FAISONS RESPECTER NOS DROITS

407 salarié-e-s non augmenté-e-s sur I2S, soit 22 % des effectifs

La CGT a fait une déclaration en CSE I2S, La CGT Sopra Steria appelle à une revalorisation salariale générale et significative pour que les salarié-e-s puissent bénéficier de la croissance de l'entreprise et de la hausse des dividendes.

Les salaires des ETAMS à Roanne se situent entre 22500€ et 26264€ brut par an (Rapport Politique sociale 2022 I2S). C'est juste un peu plus que le SMIC qui est à 20511,36 brut par an.

LA CGT SOPRA STERIA demande une augmentation de 300 € brut par mois pour toutes et tous les salarié.e.s ETAMS de ROANNE.